



Liste des pièces à fournir en cas de non prise en charge financière pour la mise en place d'une aide à Domicile

Conditions :

- être à la retraite
- être habitant sur la commune de Domont

Pièces à fournir obligatoirement pour constituer le dossier :

- photocopie du livret de famille (dans son intégralité)
- photocopie de la carte vitale
- photocopie de toutes les pages de votre dernier avis d'impôt sur le revenu
- liste des personnes à contacter en cas d'urgence (nom, Prénom, adresse et numéro de téléphone)
- Attestation d'engagement manuscrite, datée et signée mentionnant « que vous vous engagez à régler à taux plein les heures des aides à Domicile »

Pour nous contacter :

CCAS de DOMONT
4 allée des Promeneurs
95330 DOMONT
01 34 39 19 00

Service des aides à Domicile
Monique PROYART
01 34 39 19 01

Ouverture au public :

le Lundi de 13h30 à 19h30
du Mardi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h